



Rapport
des **Assises** du **sport**
en
Nouvelle-Calédonie

21 mai 2016



DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
NOUVELLE-CALÉDONIE

Les Assises du sport en Nouvelle-Calédonie

Organisation :

- Les Assises du sport ont été organisées le 21 mai 2016 sous l'égide du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et pilotées par la Direction de la Jeunesse et des Sports.
- Lieu : Université de Nouvelle Calédonie, Nouville.
- Public : Etaient conviés notamment les ligues, le CTOS, les 3 provinces, les collectivités locales, les services du gouvernement...
- Programme des Assises.



Les Assises du sport en Nouvelle-Calédonie

9h15- 9h30

Amphithéâtre 400

Discours d'ouverture des Assises du sport

9h45- 11h45

Atelier 1
Amphithéâtre 250

Quelle gouvernance pour le sport en Nouvelle- Calédonie ?

9h45- 11h45

Atelier 2
Amphithéâtre 400

Le sport vecteur de développement social ?

11h45 – 13h Buffet

13h15- 15h15

Atelier 3
Amphithéâtre 400

Le sport vecteur de développement territorial ?

13h15- 15h15

Atelier 4
Amphithéâtre 250

Quelle politique d'accès au sport de haut niveau pour les calédoniens ?

15h30- 16h30

Amphithéâtre 400

Compte rendu des 4 ateliers

16h40- 17h00

Amphithéâtre 400

Discours de clôture



Les Assises du sport en Nouvelle-Calédonie

Objectifs :

- Les Assises du sport visent à **établir un bilan de l'action** et à **définir les enjeux et les perspectives d'actions d'une politique sportive** pour la période 2016-2020 et 2021-2024. Elles constituent une étape essentielle pour atteindre les objectifs portés par la Nouvelle-Calédonie pour le sport.
- Organisées autour d'ateliers sur 4 grandes thématiques, les Assises permettent de **renforcer le travail en réseau des différents acteurs** concernés par le développement du sport en Nouvelle Calédonie.





Quelle gouvernance pour le sport en Nouvelle-Calédonie ?



Quelle gouvernance pour le sport ?

Enjeu :

A partir du constat de la gouvernance actuelle, **intégrer les besoins et les compétences des différents acteurs du sport** afin de favoriser une meilleure **cohérence** et une plus grande **efficacité**.

Dans ce cadre, il apparaît nécessaire de réfléchir à la gouvernance du sport en Nouvelle-Calédonie pour quatre raisons :

- la **nécessité d'une plus grande cohérence dans les politiques et les actions** initiées par les différents intervenants dans le champ des activités physiques et sportives. Cela renvoie à l'idée d'une gouvernance modernisée, mettant effectivement la concertation au centre du dispositif ;
- **de nouvelles données socio-économiques** concernant les activités physiques et sportives, que ce soit en termes de pratiques ou de financements (mutualisation, cohérence territoriale) ;
- une pluralité d'acteurs et la possibilité d'ouvrir à **de nouveaux partenaires** ;
- la **mise à jour du corpus juridique** règlementant l'organisation du sport en Nouvelle-Calédonie.



Quelle gouvernance pour le sport ?

Définitions :

- La **gouvernance** peut se définir comme une **démarche de concertation et de co-élaboration des stratégies et des politiques**, soit de manière générale, soit dans un domaine en particulier.

Elle **doit associer les acteurs directement concernés** en multipliant les lieux et les objets de la concertation conforme aux objectifs recherchés, à savoir **développer des stratégies et des actions qui vont dans le sens de l'intérêt général** et sont ainsi considérées comme étant plus légitimes et efficaces.

- La gouvernance s'appuie sur 5 principes :
L'ouverture - la participation - la responsabilité - l'efficacité - la cohérence.



Quelle gouvernance pour le sport ?

Questionnement :

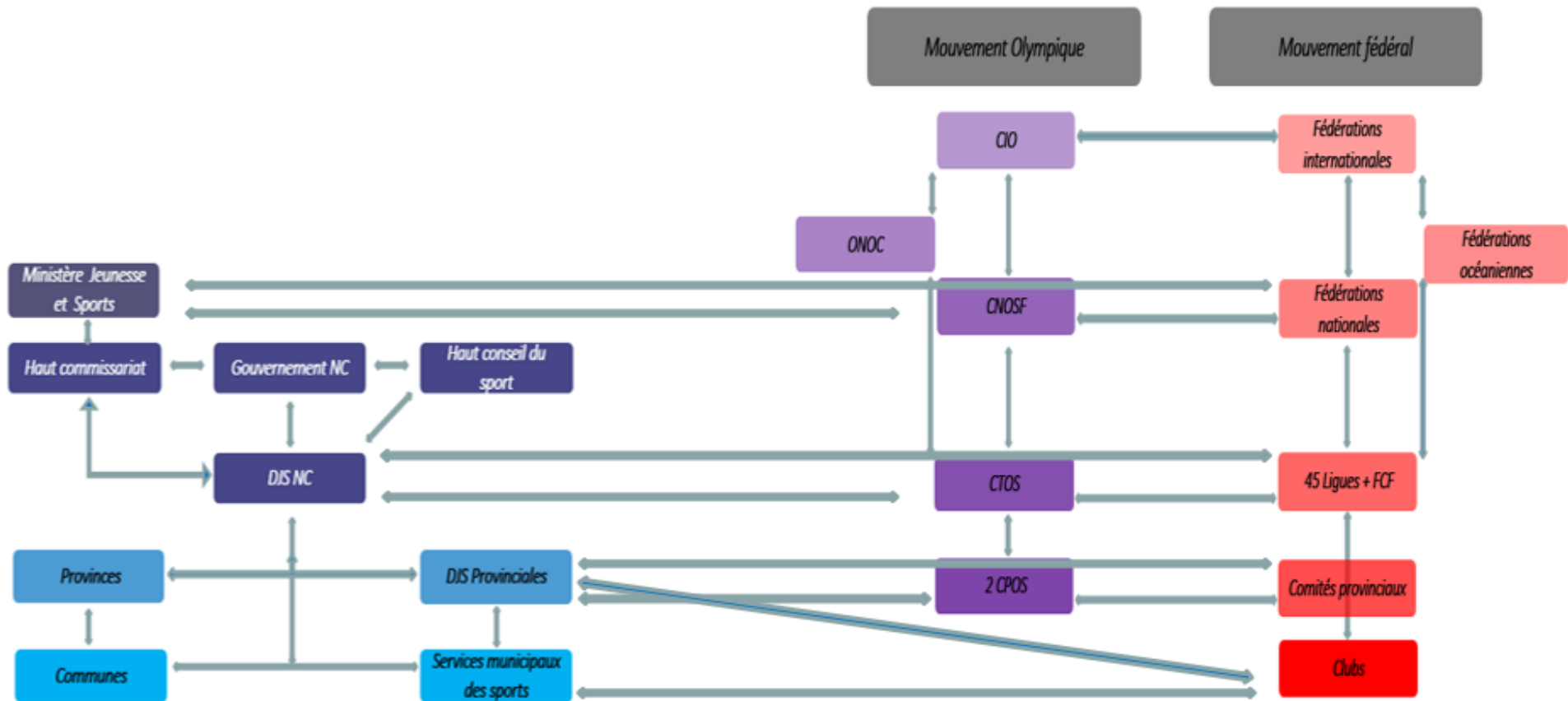
- Comment s'organise la gouvernance du sport en Nouvelle-Calédonie ?
- A partir de ce constat, quelles évolutions sur les textes de référence et les instances consultative et décisionnelle peuvent être entreprises ?
- Quelles améliorations peuvent être apportées dans les modalités de gouvernance du sport ?
- Comment les réflexions existantes et les éventuelles évolutions institutionnelles peuvent intégrer les compétences et les besoins des différents acteurs afin de favoriser une meilleure cohérence ?



Quelle gouvernance du sport ?

Gouvernance institutionnelle

Gouvernance sportive



Quelle gouvernance du sport ?

Analyse :

A la lumière de ce schéma il apparait que des relations, principalement horizontales, s'établissent entre les instances institutionnelles et les instances sportives.

Néanmoins, il réside une problématique dans l'organisation d'une gouvernance permettant la déclinaison d'une politique sportive cohérente à tous les échelons administratifs et territoriaux (clubs, comité provinciaux et ligues).

Ce constat fait émerger **le besoin de lieux de concertation** où les acteurs du sport calédoniens pourraient mettre en **commun leurs besoins, leurs compétences et leurs moyens respectifs.**

Dans ce cadre, l'activation du **Haut conseil du sport** prévu par la délibération du 16 octobre 2001 apporterait peut être des réponses.



Quelle gouvernance pour le sport ?

Recommandations :

- **Définir les modalités de gouvernance du sport**
 - sur la base d'une concertation entre les différents acteurs du sport ;
 - sur la base de partenariats ;
 - via le Haut conseil du sport ;
 - mettant en relation la gouvernance institutionnelle et la gouvernance sportive.
- **Rationaliser les moyens entre les partenaires institutionnels et le mouvement sportif**
 - afin d'assurer une meilleure cohérence ;
 - afin de répondre aux réductions budgétaires.
- **Revoir le cadre réglementaire de l'encadrement des APS**
 - faire aboutir la révision de la délibération de 1978 ;
 - développer des diplômes de niveau 5 : CQP et diplômes calédoniens.



Quelle gouvernance pour le sport ?

Recommandations :

• Développer les partenariats avec l'Océanie :

- renforcer l'adhésion entre les ligues, via leur président, et les fédérations océaniques ;
- intégrer les instances océaniques de gouvernance : Conseil des jeux et fédérations océaniques ;
- participer et organiser des compétitions officielles ;
- organiser des formations d'entraîneurs et d'officiels ;
- favoriser la reconnaissance des épreuves océaniques dans les épreuves de référence des fédérations françaises.

• Replacer le Haut Conseil du sport dans la gouvernance

- augmenter la fréquence des séances plénières ;
- réfléchir à la composition permanente du Haut conseil ;
- création de commissions techniques thématiques.

• Revoir la notion d'agrément

- définir une durée de l'agrément ;
- définir les procédures en cas de mauvaise gestion.





Le sport vecteur de développement social ?



Le sport vecteur de développement social ?



Enjeu :

Il apparaît nécessaire de déterminer comment le sport véritable fait social en Nouvelle-Calédonie, peut être un **vecteur de cohésion sociale et de bienfait sur la santé.**



Le sport vecteur de développement social ?

Définitions :

- **Le développement social**, c'est améliorer le bien-être de chaque personne dans la société pour qu'elle puisse réaliser son plein potentiel. Le succès de la société est lié au bien-être de tous les citoyens. Il se construit, avec le plus grand nombre des acteurs d'un même territoire (populations, institutions, coutumiers, pouvoirs publics, acteurs économiques), sur une stratégie de définition négociée d'un projet d'amélioration et de promotion sociale durable.
- Selon l'OMS, « la santé est un état complet de bien-être physique, mental et social ».
- **Le sport-santé** concerne toutes les activités physiques et sportives pratiquées dans des conditions visant à maintenir ou améliorer la santé.
 - 2 axes sont donc visés :
 - ✓ La prévention ;
 - ✓ Le soin.



Le sport vecteur de développement social ?



Contexte :

La Nouvelle-Calédonie se voit confrontée de manière croissante aux maux des pays développés : un questionnement **identitaire de la jeunesse**, la prise en compte des **populations en situation d'exclusion** (difficultés économiques, ruptures familiales, isolement...) mais aussi une **problématique de santé publique** et une augmentation des dépenses de santé notamment **en lien avec le développement des maladies chroniques**.

La tenue des Assises de la santé en 2015 en Nouvelle Calédonie a permis de faire émerger que le sport peut constituer un facteur de bien être, et de prévention. En effet, il a été démontré que **les activités physiques et sportives avaient des effets bénéfiques sur les maladies chroniques** (cancers, obésité, diabète, cardiaques et respiratoires, dépressions).

Il apparait de même que **le sport joue un rôle dans la socialisation des pratiquants** et notamment pour la jeunesse, les personnes âgées et les personnes en situation d'exclusion.



Le sport vecteur de développement social ?



Questionnement :

- Par quels moyens peut-on mobiliser les non pratiquants en fonction de leurs spécificités ?
- Quels sont les freins au développement d'une activité physique et sportive pour tous ?
- Comment répondre aux besoins d'encadrement spécifique de projets d'activités physiques et sportives ?
- Comment assurer la cohérence de la stratégie de développement territorial en prenant en compte les compétences de chaque acteur ?



Le sport vecteur de développement social ?

Recommandations :

- **Axe 1 : Promotion et développement de la pratique d'APS pour tous**
« *S'émouvoir avant de se mouvoir* » > donner envie de pratiquer

Individu :

- poursuivre les campagnes grands médias types « Bienfaits de bouger », « Bouger tous les jours c'est possible » ;
- favoriser une approche multisectorielle permettant de donner envie à la population à bouger (multiplier les prescripteurs et leur donner un langage commun : santé, enseignement, religion, coutumiers...);
- valoriser l'exemplarité / les modèles ;
- développer l'approche ciblée et personnalisée – faire en sorte que chaque individu trouve ses façons de bouger et puisse s'épanouir dans leurs pratiques.



Le sport vecteur de développement social ?

Recommandations :

• **Axe 1 : Promotion et développement de la pratique d'APS pour tous**
« *S'émouvoir avant de se mouvoir* » > donner envie de pratiquer

• **Acteurs du sport :**

Pour donner envie aux individus de pratiquer, les acteurs du sport doivent :

- diversifier l'offre de pratique ;
- adapter la pratique aux publics spécifiques (maladies chroniques, seniors...);
- rendre la pratique plus accessible financièrement, géographiquement et administrativement ;
- rechercher la mutualisation inter et intra disciplinaire notamment en terme de formation ;
- former plus d'encadrants pour répondre à cette nouvelle approche.

• **Collectivités :**

- faciliter les passerelles entre les différentes offres – par exemple en créant en commission inter collectivités ;
- mettre en cohérence les dispositifs afin conserver une approche globale de l'individu et d'éviter les frustrations.



Le sport vecteur de développement social ?

Recommandations :

• **Axe 2 : limiter les contraintes et activer les leviers favorisant l'accès à la pratique**

Humains

- diminuer les coûts d'accès à la pratique ;
- enlever l'obligation du certificat médical quand cela est possible ;
- rembourser les prescriptions médicales d'APS ;
- améliorer l'encadrement.

Equipements :

- adapter l'équipement aux pratiques revisitées ;
- penser les activités hors infrastructures sportives ;
- mutualiser les financements du matériel sportif et des infrastructures sportives ;

Politiques publiques :

- mettre en cohérence les politiques publiques intersectorielles sur un projet unique Nouvelle-Calédonie ;
- évaluer l'impact de ces politiques publiques sur la santé et le lien social.



Le sport vecteur de développement territorial ?



Le sport vecteur de développement territorial ?



Enjeu :

Il apparaît nécessaire de déterminer comment **le sport** peut devenir un **vecteur de retombées socio-économiques, générateur d'emploi local et d'animation pour les territoires** qui composent la Nouvelle-Calédonie.

Définition :

Le développement territorial est : « Un processus durable de construction et de gestion d'un territoire, à travers lequel la population de celui-ci définit, au moyen d'un **pacte sociopolitique** et de la mise en place d'un **cadre institutionnel approprié au contexte**, son rapport à la nature et son mode de vie, **consolide les liens sociaux**, améliore son bien-être et construit une identité culturelle qui a sa base matérielle dans la **construction de ce territoire**. » Peemans, 2008.



Le sport vecteur de développement territorial ?



Contexte :

Le sport apparaît comme un **fait social en Nouvelle-Calédonie**, en effet il est **pratiqué** sur l'ensemble du territoire, non seulement **au sein des clubs** mais aussi de façon autonome par des **non licenciés**.

Cependant la répartition des pratiquants, des disciplines, des clubs fait apparaître de **fortes disparités territoriales** entre les 3 provinces.

Il faut souligner, **l'importance de pratiques sportives ayant des influences culturelles et communautaires** (mélanéésienne, polynésienne et européenne).



Le sport vecteur de développement territorial ?



Questionnement :

- Comment prendre en compte la diversité de la demande des pratiquants sportifs sur un territoire ?
- Comment répondre aux besoins d'encadrement sportif et à la pérennisation de ces emplois sur les territoires ?
- Quels sont les facteurs à prendre en compte pour favoriser un développement maîtrisé et cohérent des équipements sportifs et des espaces, sites et itinéraires sur un territoire ?
- Comment assurer une cohérence dans les stratégies de développement territorial en prenant en compte les besoins, les ressources, les particularités et les prérogatives des différents acteurs ?



Le sport vecteur de développement territorial ?

Recommandations :

•Encadrement :

- réaliser un diagnostic sur les besoins en encadrement sportif ;
- initier une réflexion sur les diplômes en lien avec les acteurs de la formation, de l'emploi, de la jeunesse et sport, des collectivités, du mouvement sportif, du tourisme et des coutumiers ;
- renforcer l'offre de formation sur le territoire ;
- développer les emplois sportifs sur les 3 provinces ;
- évaluer de nouvelles possibilités de financement des formations et des emplois sportifs : gouvernement, collectivités locales, groupement d'employeurs, création d'Office Municipal des Sports (OMS), autofinancement.

•Equipements/ ESI :

- associer les ligues et les clubs sportifs aux projets de création d'équipements ;
- créer une commission spécifique sur les équipements comprenant les collectivités, les ligues et les services du gouvernement ;
- rechercher la mutualisation des moyens sur les projets d'équipement ;
- rechercher de nouveaux modes de financements : partenariat public/privé, participation financière des pratiquants ;
- valoriser les projets répondant à des critères objectifs ;
- intégrer l'animation dans les projets d'équipement ;
- faciliter l'accès aux espaces, sites et itinéraires et à leur gestion concertée (entretien, règlements...).

Le sport vecteur de développement territorial ?

Recommandations :

•Grands évènements sportifs :

- développer la concertation au sein d'une commission de travail ad hoc ;
- disposer d'éléments objectifs sur les retombées socio- économiques des manifestations sportives ;
- favoriser une cohérence entre les subventions octroyées et les financeurs.

•Subventions :

- renforcer la cohérence entre l'échelon territorial et l'échelon local en déclinaison des politiques publiques ;
- définir des critères communs de financement ;
- augmenter l'information sur les projets éligibles auprès du mouvement sportif et des porteurs de projets ;
- évaluer la mise en œuvre concrète des projets.

•Politiques publiques :

- mettre en cohérence les politiques publiques de la Nouvelle-Calédonie ;
- intégrer le sport dans le schéma de transport et de mobilité ;
- établir des relations à tous les échelons entre les acteurs du sport, les collectivités et le gouvernement.



The top left corner features a silhouette of a person performing a bicycle stunt, with another person standing nearby. The background is a gradient from light blue to white, with faint, repeating patterns of a zigzag line and a pennant banner.

Quelle politique d'accès au sport de haut niveau pour les calédoniens ?



Quelle politique d'accès pour le haut niveau ?

Enjeux :

- partager une **définition des termes « accès au haut niveau »** et « **haut niveau** » ;
- comprendre **la diminution du nombre de calédoniens sur les compétitions internationales de référence** ;
- identifier les **conditions incontournables** pour développer un **projet d'accès au haut niveau** intégrant les **spécificités de la Nouvelle-Calédonie**.

Présentation :

Le sport de haut niveau se construit sur un projet visant l'excellence sportive. Celle-ci engage un athlète dans la production de performances dont l'objectif est d'obtenir des résultats **lors de compétitions de référence**. **Ce projet se définit par une stratégie** qui s'organise dans un système d'entraînement dynamique **nécessitant des expertises, des personnes ressources autour de l'entraîneur mais aussi des moyens matériels et financiers.**



Quelle politique d'accès pour le haut niveau ?

Contexte :

- **La Nouvelle Calédonie a prouvé et prouve encore qu'elle peut produire des sportifs de haut niveau** pour fournir les équipes de France malgré sa situation géographique particulière. Celle-ci présente des contraintes mais aussi de nombreux atouts.
- Les chiffres parlent, en 2016 la Nouvelle Calédonie compte 16 sportifs de haut niveau et 33 sportifs classés « Espoirs » (encore licenciés sur le territoire) sur les listes ministérielles. Ce chiffre ne prend pas en compte les calédoniens qui font une carrière de haut niveau et qui ont dû pour diverses raisons se licencier hors du territoire.



Quelle politique d'accès pour le haut niveau ?



Définition :

Selon le ministère chargé des sports, **le sport de haut niveau représente l'excellence sportive**. Il est reconnu par différents textes législatifs et réglementaires et par la charte du sport de haut niveau qui consacre l'exemplarité du sportif de haut niveau.

Le sport de haut niveau repose sur des critères établis qui sont :

- La reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines sportives ;
- Les compétitions de référence ;
- La liste des sportifs de haut niveau ;
- Les parcours de l'excellence sportive.



Quelle politique d'accès pour le haut niveau ?



Définition :

L'accès au sport de haut niveau: il s'agit d'une étape décisive de la "construction" des sportifs dans les différentes phases d'une pratique sportive performante (physique, technique, tactique, technologique...). La finalité étant d'atteindre le sport de haut niveau à partir d'un bagage « singulier » qui permet d'affronter les multiples défis et exigences du sport de haut niveau.



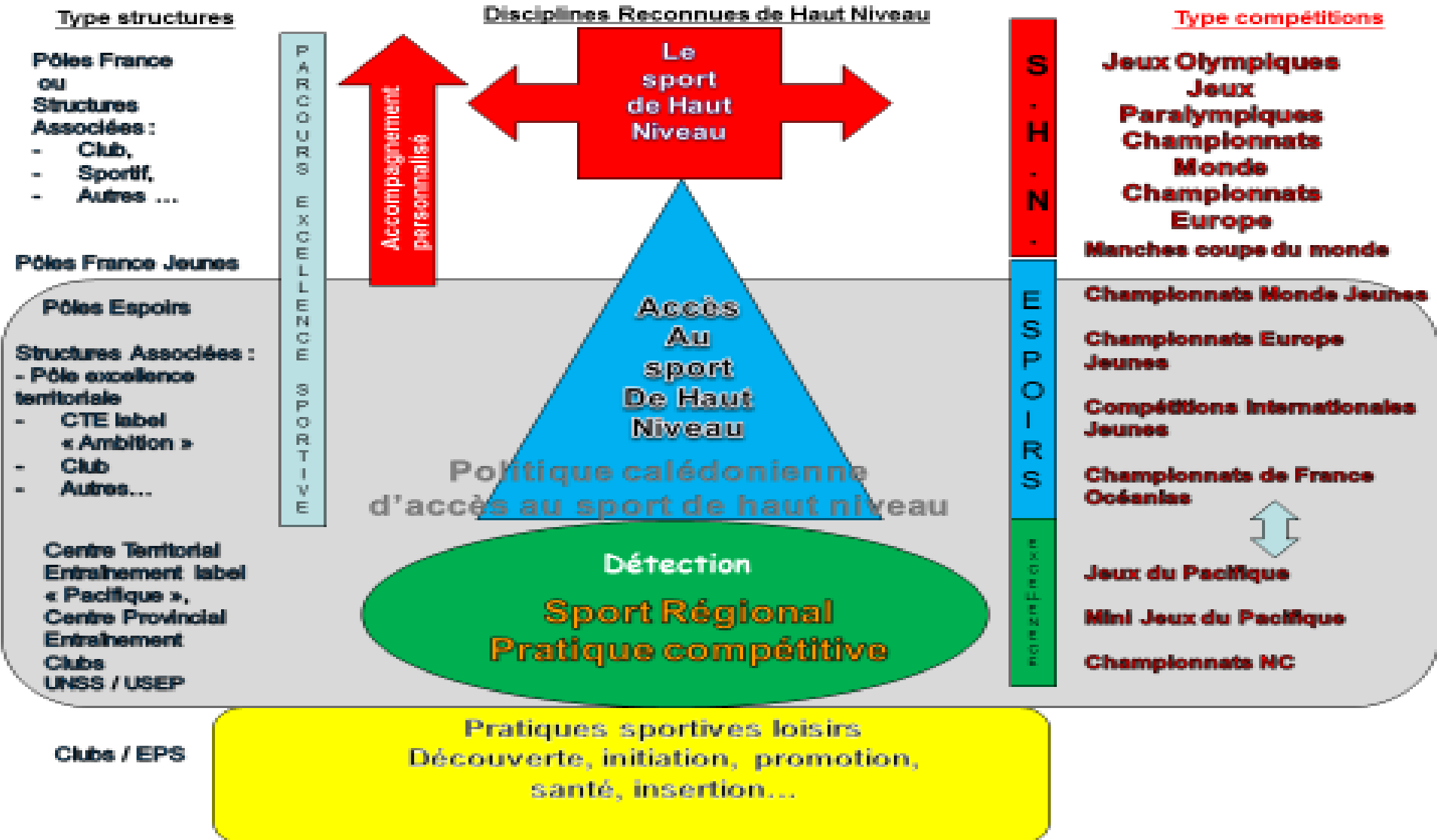
Quelle politique d'accès pour le haut niveau ?

Questionnement :

- Quelles sont les conditions incontournables pour développer un projet d'accès au sport de haut niveau pour la Nouvelle-Calédonie?
- Comment assurer un encadrement efficace pour l'accès au haut niveau en Nouvelle-Calédonie ?
- Quels sont les freins et les avantages du positionnement géographique de la Nouvelle-Calédonie ?



Quelle politique d'accès pour le haut niveau ?



Les voies d'accès au haut niveau

Quelle politique d'accès pour le haut niveau ?

Recommandations :

- **Partager et communiquer sur les critères d'accès au haut niveau**
- **Construire un « parcours calédonien d'excellence sportive » en cohérence avec les PES des fédérations de tutelle :**
 - compétitions de références ;
 - structures d'entraînement ;
 - accompagnement et évaluation des projets des sportifs ;
 - formation des entraîneurs.
- **Organiser les conditions d'un double projet scolaire et professionnel efficient :**
 - partenariat avec le vice rectorat ;
 - aménagements horaires ;
 - transport ;
 - hébergement (internat pour les collèges) ;
 - soutien scolaire ;
 - CIP calédonien.



Quelle politique d'accès pour le haut niveau ?

Recommandations :

- **Assurer la formation initiale et continue des entraîneurs**
- **Renforcer et communiquer sur l'action du Centre Médico Sportif :**
 - suivi médical, kiné, diététique et psychologique ;
 - accompagnement des entraîneurs ;
 - adaptation aux contraintes horaires.
- **Assurer le suivi et l'évaluation des structures d'accès au haut niveau.**
- **Conclusion : La mise en place d'une structure dédiée au pilotage, à l'accompagnement, au suivi et à l'évaluation de la stratégie sportive d'accès au haut niveau semble être l'outil le plus adapté à l'ensemble des recommandations.**



Conduite et pilotage

Ce rapport a été rédigé sous le pilotage de Pierre Forest, directeur de la jeunesse et sports de la Nouvelle-Calédonie, par Patrick Dérogis, chef de projet sur les Assises du sport.

Il a fait l'objet de validation auprès des 4 groupes de travail des Assises du sport qui étaient composés des personnes suivantes :

- CTOS : Michel Quintin, Caroline Valat et Yan Bouverne ;
- Province des îles Loyauté : Roland Monjo ;
- Province Nord : Patrick Pagatele ;
- Province Sud : Philippe Le Poul, Hervé Laurent, Karim Derras et Diane Bui-Duyet ;
- Agence Sanitaire et Sociale : Bernard Rouchon et Dick Forest ;
- Mairie de Nouméa : Paul Antoine Grangeon ;
- Direction de la jeunesse et des Sports : Pierre Forest, Michel Piot, Céline Daval, Félicia Ballanger, Sandra Lambrani, Marc Hmazun, Jean-Paul Badosa, Bruno Panaye et Larry Martin ;
- Pôles espoirs : Mickael Borde, Laurent Calleja et Olivia Vaitanaki ;
- Structure haut niveau handisport et sport adapté : Olivier Deniaud ;
- Centre Médico Sportif : Solène Figuès de Sainte Marie, Richard Donnadiou ;
- Personne ressource : Laurence Berthou.

Ce document doit faire l'objet de présentations auprès des élus des différentes institutions de la Nouvelle-Calédonie. A ce titre, il est amené à subir des modifications et des enrichissements.

